



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CLICHY-SOUS-BOIS · COUBRON · GAGNY · GOURNAY-SUR-MARNE · LE RAINCY
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS · LIVRY-GARGAN · MONTFERMEIL · NEUILLY-PLAISANCE
NEUILLY-SUR-MARNE · NOISY-LE-GRAND · ROSNY-SOUS-BOIS · VAUJOURS · VILLEMOMBLE

PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Pièce n°3 Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique

3.1.2 O.A.P « Mobilités »

Version pour approbation en conseil de territoire du 17
décembre 2024



Contexte :

Le développement, pour le territoire Grand Paris Grand Est, du réseau de transports en commun et de l'ensemble des infrastructures et aménités dédiées directement ou indirectement à la mobilité est d'une part essentielle à son dynamisme et son attractivité, et d'autre part le corollaire du développement en matière de logements, d'équipements, de services, d'activités économiques

Le territoire de Grand Paris Grand Est est irrigué par des axes viaires structurants (autoroutes A4 et A86, ex-voies nationales et voies départementales) et par un réseau de transport en commun lourd composé de deux lignes de RER (A et E), et 1 ligne de tramway (T4).

La desserte du Territoire par bus est assurée par une soixantaine de lignes.

Des projets de développements de transports en communs sont en cours.

Plusieurs lignes de métro en particulier du Grand Paris Express sont en cours de réalisation. Elles permettront une modification importante de l'accessibilité du territoire et des modalités de déplacements à court et moyen terme.

Les lignes GPE 15 Sud et 16 desserviront Clichy sous Bois, Montfermeil, Noisy Champs et la gare de Sevrans-Livry entre 2026 et 2028. La ligne 15 Est desservira Rosny-Bois-Perrier en 2030. Le premier prolongement de la ligne 11 jusqu'à Rosny-Bois-Perrier devrait être mise en service en 2024.

Malgré ces projets, la desserte en Transports en communs reste insuffisante pour un territoire de 400 000 habitants et une partie des communes souffre d'une absence totale de desserte en transports en commun lourds, frein majeur à leur développement, à la mobilité de leurs habitants et usagers, et à la transition des mobilités décarbonées.

Au-delà des efforts à conduire pour compléter le maillage du réseau lourd de transports en commun, il est indispensable **de développer d'une manière cohérente l'ensemble des autres modes en particulier actifs de déplacement** sur le territoire, pour que celui-ci puisse devenir exemplaire en matière de mobilité écologique et bas-carbone.

Le territoire souhaite en particulier travailler sur l'interconnexion de l'ensemble des axes supports de mobilités et d'assurer la continuité des itinéraires de déplacements tous modes.

L'un des enjeux est de **s'inscrire dans les perspectives de mobilités futures**, en tenant compte des éléments de projection de réduction potentielle de l'usage de la voiture au profit des mobilités alternatives en lien avec l'arrivée des transports en commun.

Cela signifie qu'il convient d'envisager les futurs espaces publics dédiés aux nouvelles mobilités de façon ambitieuse dans leurs emprises, afin de leur assurer pérennité, usage sécurisé et attractivité.

Cet enjeu concerne également **la gestion du stationnement** de l'ensemble des véhicules (création de places voitures, vélos, réglementation...) en particulier aux abords des pôles d'intermodalité et d'attractivité, la mise en place d'équipements sécurisés facilitant la gestion de l'ensemble des flux, et le développement d'aires de covoiturage urbaines et de location de véhicules « propres » (voitures, vélos, ...).

L'anticipation sur les nouveaux modes de déplacement et la conception des futurs espaces publics sera le guide des réflexions à venir, intégrant les paramètres permettant une transition écologique ambitieuse (matériaux, colorimétrie, plantations, porosité et infiltration, espaces dédiés aux mobilités de taille satisfaisante à une évolution des pratiques ...).

Cette grande ambition a pour préalable **l'indispensable réalisation des grands projets de transports collectifs, dans les délais les plus courts** en respectant les calendriers annoncés, afin d'accompagner les projets développements et renouvellement urbains en cours sur les communes de l'EPT. Elle rejoint les préoccupations en matière de cadre de vie à travers l'attention à porter sur le volet « espaces public » des projets de mobilité.

Les orientations :

➤ Faire des projets de transports en communs lourds une priorité

Prolonger la ligne de métro 11 de la gare Rosny-Bois-Perrier à Noisy-Champs, via la gare de RER E du Raincy-Villemomble-Montfermeil, le secteur NPNRU des Fauvettes et le secteur de Maison-Blanche et de Hôpital de Ville –Evrard à Neuilly-sur-Marne, et le secteur nord-ouest (Bel Air) de Champs-sur-Marne limitrophe de Noisy-le-Grand et de Gournay-sur-Marne

Réaliser le TZEN 3 jusqu'à la station Gargan aux Pavillons-sous-Bois et le prolonger jusqu'à Vaujours, en intégrant : une insertion qualitative, les déplacements cyclistes, la préservation de la végétation existante, un apaisement de la circulation automobile tout en veillant à la limitation des reports de trafic induit par l'arrivée du TZEN 3, et le traitement de l'accessibilité à la gare RERB du Vert-Galant (dont le franchissement du canal) ainsi qu'aux zones d'emploi situés au nord du territoire comme la zone aéroportuaire de Roissy,

Réaliser pour 2030 le « Bus bords de marne » sur l'ex RN34 de Val de Fontenay à Chelles en veillant à la limitation des reports de trafic induit et en garantissant la fluidité des déplacements sur l'axe ex-RN34

Réaliser à l'horizon 2030 le bouclage nord du T4 à Montfermeil avec la création de 2 stations supplémentaires permettant de desservir le centre-ville et les projets à venir.

➤ Accompagner les projets d'infrastructure et de transports en communs par un volet « espaces publics » ambitieux

Accompagner les projets « Bus des bords de Marne » sur l'ex-RN34 et TZEN 3 sur l'ex-RN 3 de projets d'aménagement des espaces publics de façade à façade, dans l'objectif que ces axes soient apaisés, renaturés et végétalisés, et supports de mobilités alternatives,

S'assurer du non-report de trafic sur les voies du réseau secondaire des communes avant l'adoption de tout nouveau projet de transport en commun pouvant impacter la fluidité du trafic sur les axes principaux et/ou structurants du territoire

Accompagner la requalification des axes structurants et pénétrantes urbaines en favorisant le partage de l'espace public entre les différents modes de déplacement, et en les dotant d'emprises suffisantes pour le confort de leur utilisation à court-moyen et long termes (ex-RN 370 secteur nord /Projet COB à Neuilly-sur-Marne, ex-RN 302 secteurs Villemomble et Gagny)

➤ Aménager les pôles de gare existants ou en projet et leurs abords

Prévoir le réaménagement des pôles gare RER A (Neuilly-Plaisance) et **RER E** (Le Raincy-Villemomble-Montfermeil, Gagny, Chenay-Gagny et les Yvris), afin d'améliorer le confort et l'accessibilité des gares (couverture des quais, mise aux normes PMR,...), d'interconnecter les différents modes de déplacements et fluidifier le trafic viaire.

Réaliser des pôles d'échange multimodaux structurants liés notamment à l'arrivée des lignes du Grand Paris Express : Rosny-Bois-Perrier, Clichy-Montfermeil, Noisy-Champs et Sevran-Livry, et prévoir le cas échéant la réalisation en proximité de parkings-relais

➤ Promouvoir, développer et renforcer la desserte bus et les modes actifs

Renforcer l'attractivité du réseau de bus, tant par le renforcement de l'offre et le développement du réseau, que par la réalisation d'aménagements d'espaces publics adaptés à leur accessibilité, sécurisés et qui permettent d'assurer une qualité de service optimale

Développer et renforcer le rabattement des bus tant sur les pôles gares existants ou en projets, avec également une amélioration du maillage bus entre les gares RER E et RER A du territoire, que sur les principaux équipements structurants

Développer, structurer et promouvoir au sein du territoire de Grand Paris Grand Est, l'offre de déplacements alternatifs : parcours piétons, parcours vélo et aménités liées à la pratique de la marche et du vélo, développement de la cyclo-logistique et autres modes de déplacements doux

Assurer la continuité des parcours piétons/vélos avec les projets/plans des communes du territoire Grand Paris Grand Est et des territoires limitrophes (plan vélo, plan de circulation et de stationnement, ...) et les projets/plans extra-territoriaux (RER V, plan départemental et métropolitain...)

Développer des projets de mobilités alternatives qui combinent l'aménagement de délaissés urbains et la création de corridors verts et d'îlots de fraîcheur (emprises A103, Aqueduc de la Dhuys)

Prévoir les franchissements des coupures telles que voies ferrées, cours d'eau, voies express, ... indispensables à la continuité et au développement du maillage de l'offre des cheminements piétons/vélos

Promouvoir les possibilités de développement de déplacements par voies d'eau - la Marne, les canaux - sous l'angle touristique (Port de plaisance de Neuilly-sur-Marne) ou d'activités (port logistique de Gournay-sur-Marne), voire pour les déplacements pendulaires

➤ Adapter les circulations motorisées et les besoins de stationnement et limiter leur impact environnemental

Respecter les normes de stationnement du Plan de Déplacement Urbain d'Ile de France en vigueur en tenant compte pour la ville de Montfermeil du niveau de service à optimiser dans le cadre de réalisation du bouclage du T4.

Optimiser l'usage des places et parcs de stationnement existants, tant privés que publics, afin d'en limiter le développement

Faciliter l'implantation de bornes de recharge électrique sur le domaine public et dans les constructions.

Traiter par des aménagements de voirie adaptés les vitesses trop élevées et les points noirs de congestion routière sur les carrefours des ex-RN.

Cartogéoplineas I SAH Medinas:



Mobilités

Légende :

Faire des projets de transports en communs lourds une priorité

-  Prolonger la ligne de métro 11 jusqu'à Noisy-Champs sous réserve de la validation définitive du tracé par l'autorité organisatrice des transports
-  Réaliser le TZEN 3 jusqu'à la station Gargan aux Pavillons-sous-Bois et le prolonger à terme jusqu'à Vaujours
-  Réaliser pour 2030 le « Bus bords de marne » sur l'ex RN34
-  Réaliser le bouclage nord du T4 à Montfermeil

Accompagner les projets de transport structurants

-  Ligne RER E (prolongement à l'ouest et cadence améliorée sur le territoire)
-  Accompagner l'arrivée du Grand Paris Express (ligne 15 Est, ligne 15 Sud, ligne 16)

Accompagner les projets d'infrastructure et de transports en communs par un volet « espaces publics » ambitieux

-  Accompagner les Projets « Bus Bords de Marne » sur l'ex-RN34 et TZEN 3 sur l'ex-RN 3 d'un projet d'aménagement des espaces publics, apaisé, végétalisé, renaturé et support de mobilités alternatives

Accompagner l'aménagement des pôles-gares existants ou la réalisation des pôles-gares en projet, par la prise en compte de leur intégration urbaine et fonctionnelle dans leur environnement

-  Prévoir et accompagner le réaménagement des pôles de gares RER
-  Accompagner la réalisation des pôles d'échange multimodaux structurants
-  Contribuer à la réalisation du Centre Opérationnel Bus
-  Réalisation de parking relais au niveau du pôle gare de Montfermeil

Développer, promouvoir et renforcer la desserte bus, les modes actifs et leur continuité

-  Itinéraire Est-TVM projeté à date et à optimiser en continuité du projet Altival
-  Prévoir les franchissements nécessaires à la continuité des cheminements piétons/vélos
-  Promouvoir les possibilités de développement de déplacements par voies d'eau
-  Structurer et compléter les parcours piétons et les parcours vélo du territoire (RER V, plan départemental et métropolitain...)

Fond de plan

-  Station en projet
-  Station existante
-  RER A
-  RER B
-  RER E
-  Tramway (T1 et T4)
-  Réseau vélo ossature à Noisy-le-Grand
-  Réseau vélo structurant à Noisy-le-Grand
-  Limites de Grand Paris Grand Est
-  Cours d'eau